

SCoT Causses et Cévennes

Séminaire Document d'Orientation et d'Objectifs

Ordre du jour

Introduction

1. Accélérer les transitions
2. Construire des territoires à vivre cohérents
3. Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante

Calendrier prévisionnel et principales étapes



Arrêt



Approbation



Avril 2021 -
Avril 2022

Diagnostic

Avril 2022 -
Août 2023

PAS

Septembre 2023 -
Mai 2024

DOO

Mars-juillet
2024

**Finalisation
SCoT**

Juillet 2024 -
Mars 2025

**Consultation
Enquête
publique**



Concertation

Les étapes de l'élaboration du SCoT

ANALYSER LE TERRITOIRE

DEFINIR LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

DEFINIR LES ORIENTATIONS

Diagnostic et enjeux

Définition du projet politique

Déclinaison du PAS en orientations et en règles

Note
enjeux
Etat

Réunion PPA
11 avril 2022

Séminaires
3 et 11
octobre 2022

Commissions
thématiques élus
8 décembre 2022

Comités de
rédaction pour
construire les
règles du DOO

Octobre-décembre
2023

Comité technique
et séminaire de
restitution du DOO
31 mai 2024

Séminaire
élus
10-11 mai 2021

3 ateliers
géographiques
Septembre 2021

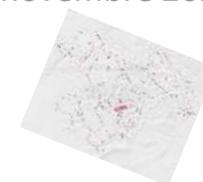
Séminaire
12 mai 2022

Séminaire
Synthèse
9 Décembre 2022

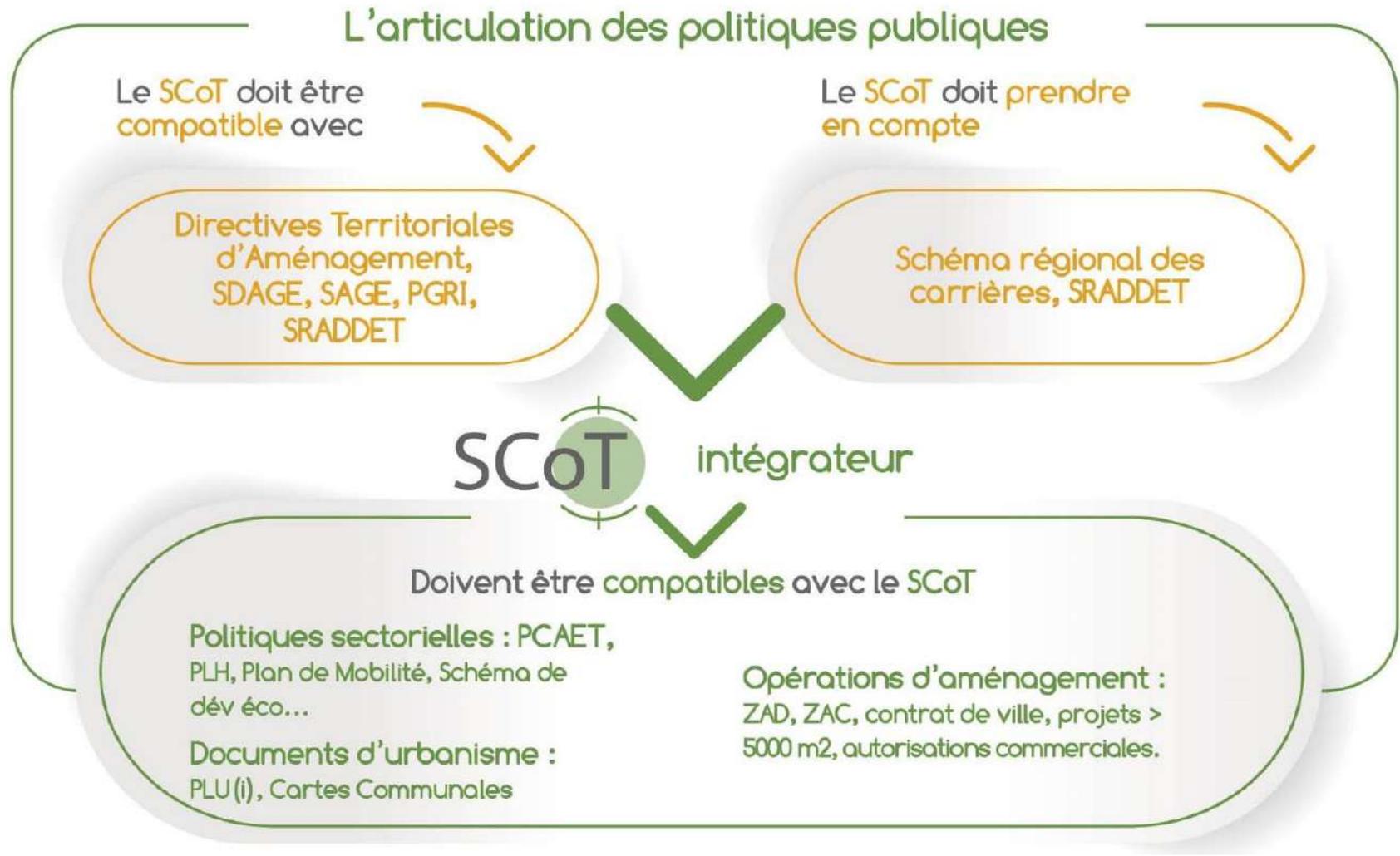
Débat du PAS
11 mai 2023



Séminaire enveloppes
urbaines et premiers
objectifs chiffrés du DOO
14 novembre 2023



Le SCoT : un document intégrateur



Focus : Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

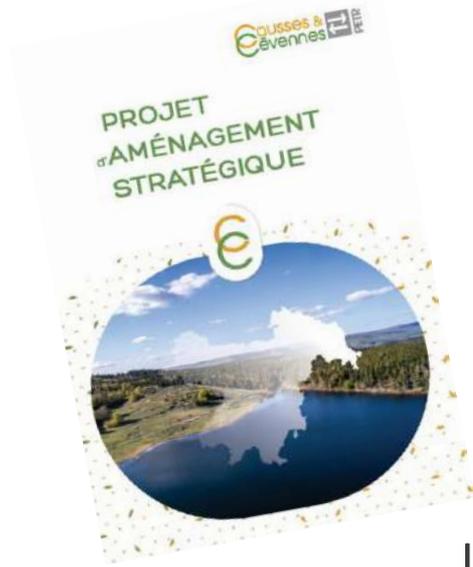
- ✓ Finalisation du SRADDET en cours pour une approbation en mai 2025
- ✓ Les orientations régionales de la territorialisation :
 - ✓ **Pas d'application uniforme du -50%**
 - ✓ Une logique de rééquilibrage territorial
- ✓ Des nouveaux objectifs de réduction présentés lors de l'atelier de concertation du 29 avril 2024 : **une réduction moyenne régionale de -56,7%**
- ✓ Pour le SCoT Causses et Cévennes : un **objectif de réduction de - 47%** entre 2021-2041 par rapport à 2011-2021 (**hors prise en compte de la garantie universelle**)
- ✓ L'objectif de réduction s'applique dans un **rapport de prise en compte**
- ✓ NB : La garantie universelle de 1 ha s'applique pour les communes ayant **prescrit, arrêté ou approuvé un document d'urbanisme local avant août 2026**

SRADDET



Les différentes pièces du projet de SCoT

Le projet stratégique



Le volet réglementaire



Le rapport de présentation



Le Document d'Orientations et d'Objectifs

- ✓ Précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- ✓ Décline le PAS en objectifs chiffrés et en conditions d'application opposables
- ✓ Un lien de compatibilité avec les PLU et documents sectoriels

Une définition des conditions d'application du PAS en 3 parties – L141-5 du CU

Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de service et de densification

Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Activités économiques, agricoles et commerciales

Du PAS au DOO



- ORIENTATION. 1 Accélérer les transitions
- ORIENTATION. 2 Construire des territoires à vivre cohérents
- ORIENTATION. 3 Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante

Un projet politique structuré autour de 4 ambitions

Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

- 1.1. S'adapter aux changements climatiques et aux risques
- 1.2. Préserver et garantir la ressource en eau
- 1.3. Valoriser les paysages
- 1.4. Accélérer la transition énergétique
- 1.5. Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine

Adapter les modes d'habiter aux changements climatiques

- 2.1. Soutenir une croissance démographique
- 2.2. Garantir l'offre en logements pour tous
- 2.3. Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis

Relier les bassins de vie

- 3.1. proposer des solutions de mobilité adaptées en milieu peu dense de montagne
- 3.2. Développer l'offre en services et en équipements pour toutes les catégories de la population
- 3.3. Soutenir les commerces de proximité et la logistique
- 3.4. Agir pour une culture sociale et inclusive

Favoriser l'expérimentation et l'innovation

- 3.1. Réinvestir les ressources spécifiques au territoire
- 3.2. S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire
- 3.3. Soutenir l'économie agricole
- 3.4. Garantir un tourisme durable, qui concilie enjeux de préservation et des fréquentation

Un Document d'orientations et d'objectifs structuré autour de 3 grandes parties

1/ Accélérer les transitions

- 1.1. Garantir la valorisation et la préservation des paysages
- 1.2. Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
- 1.3. Optimiser la gestion et la préservation de la ressource en eau
- 1.4. Accentuer la transition énergétique
- 1.5. Prévenir la vulnérabilité face aux risques
- 1.6. Prolonger la sobriété foncière

2/ Construire des territoires à vivre cohérents

- 2.1. Pérenniser une organisation territoriale équilibrée
- 2.2. Privilégier l'accueil de la population au sein des espaces urbains existants
- 2.3. Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis
- 2.4. Garantir une offre en logements, en services et en équipements pour tous
- 2.5. Proposer des solutions de mobilité adaptées

3/ Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante

- 3.1. Consolider le tissu économique existant
- 3.2. S'appuyer des activités économiques innovantes
- 3.3. Soutenir les commerces de proximité
- 3.4. Diversifier la filière-bois
- 3.5. Conforter et développer l'activité agricole
- 3.6. Favoriser un tourisme de qualité adapté au changement climatique

1

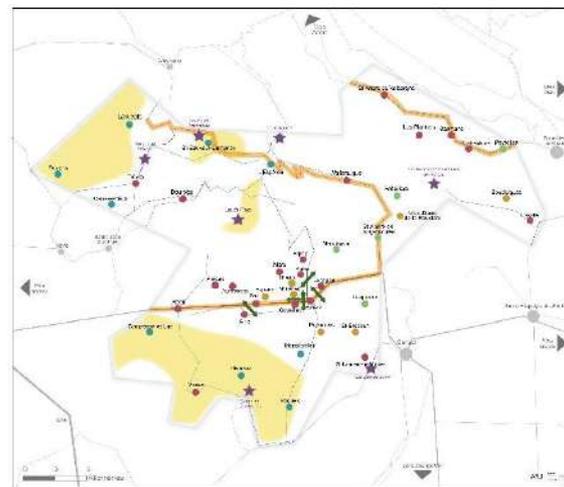
Accélérer les transitions

1.1 Garantir la valorisation et la préservation des paysages

Objectifs du PAS



- ✓ Garantir l'intégration paysagère du développement urbain
- ✓ Préserver les paysages ouverts
- ✓ Maintenir l'identité patrimoniale et caussenarde
- ✓ Valoriser le patrimoine remarquable et les labels



Valoriser les paysages

- | | | |
|---|--|--|
| Préserver les patrimoines villageois | Préserver les paysages ouverts | Valoriser le patrimoine remarquable |
| ● Villages inscrites au patrimoine mondial
● Villages inscrits aux plans
● Villages inscrits au patrimoine
● Villages protégés | ● Zones d'intérêt paysager à préserver | ● Les sites remarquables protégés |
| | Garantir l'intégration paysagère du développement urbain | |
| | ● Zones d'intérêt paysager à préserver
● Zones d'intérêt paysager à préserver
● Zones d'intérêt paysager à préserver | |

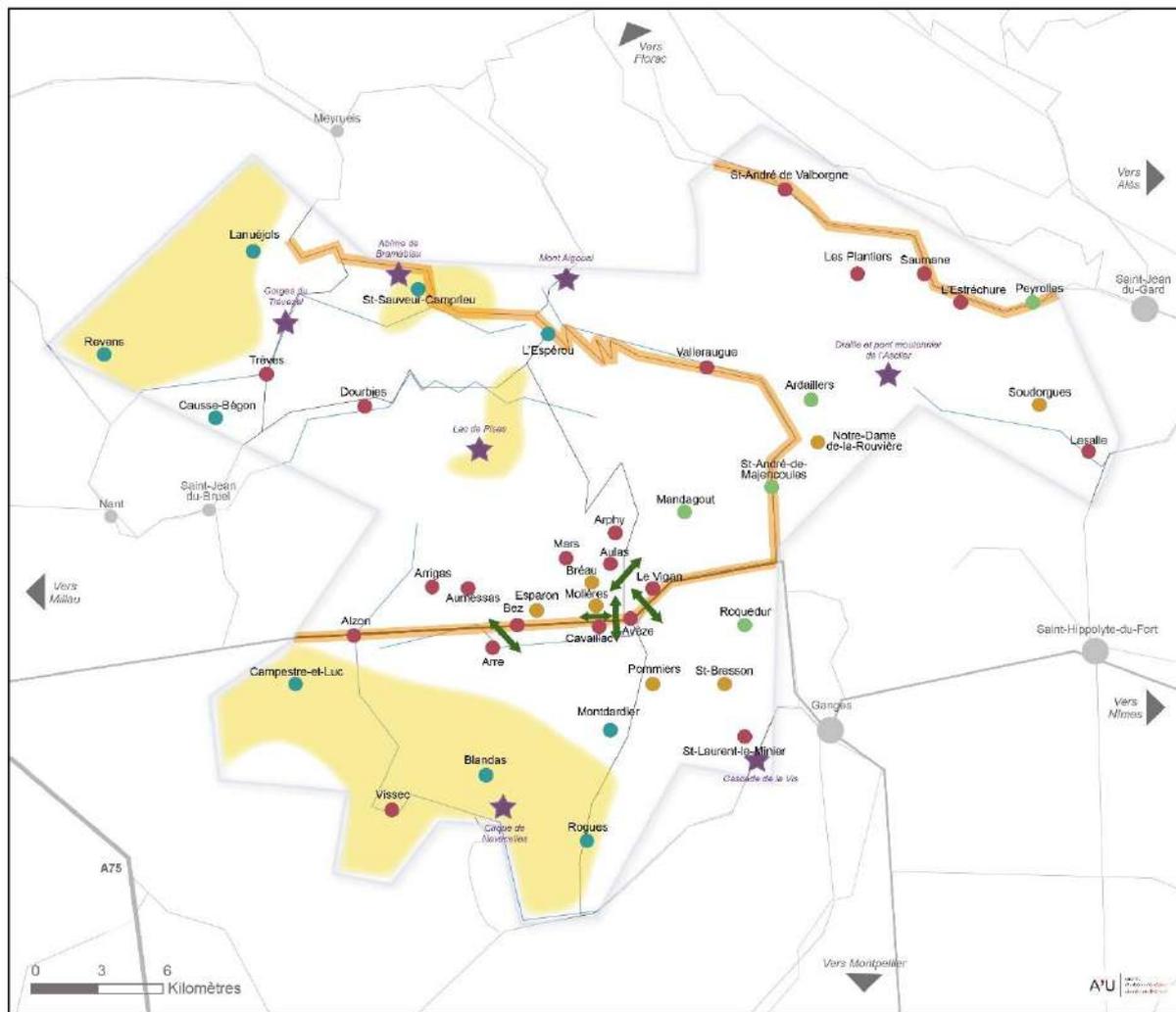
Les principes du DOO



- ✓ **Identification et protection du patrimoine bâti et paysager** caractéristique de l'identité cévenole et caussenarde
- ✓ Encadrement de **l'insertion paysagère et environnementale** des nouvelles constructions
- ✓ Amélioration de la connaissance du patrimoine bâti et végétal
- ✓ Maintien des **coupures d'urbanisation** et des ceintures agricoles
- ✓ **Traitement paysager** des contours de l'urbanisation en **interface** avec les espaces naturels et agricoles
- ✓ Traitement paysager des entrées et traversées de villes et villages
- ✓ **Maintien des milieux ouverts** et semi-ouverts

1.1 Garantir la valorisation et la préservation des paysages

Rappel des objectifs du PAS



Valoriser les paysages

Préserver les silhouettes villageoises

- Villages implantés en fond de vallée
- Villages implantés sur plateau
- Villages implantés en versant
- Villages perchés

Préserver les paysages ouverts

- Les grands milieux ouverts à maintenir

Valoriser le patrimoine remarquable

- ★ Les sites remarquables à préserver

Garantir l'intégration paysagère du développement urbain

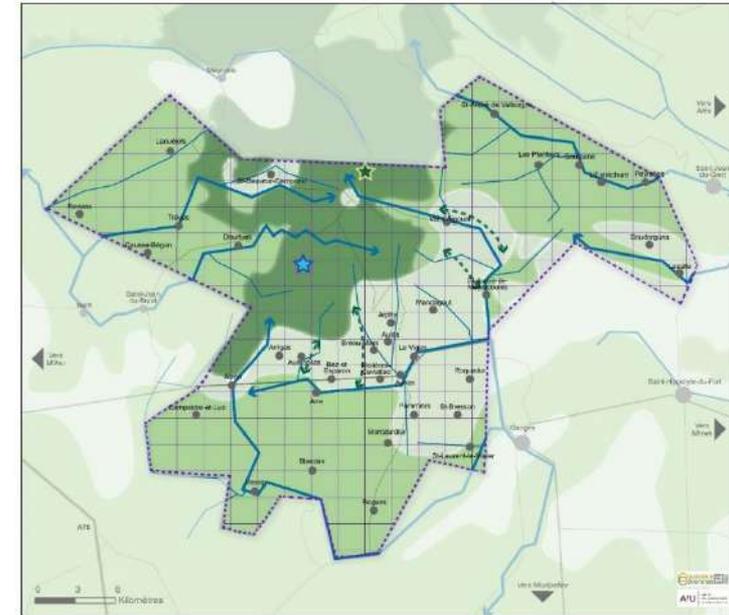
- ↔ Les principales coupures d'urbanisation à préserver
- Axe routier majoritairement fréquenté : entrées de ville prioritaires à requalifier/valoriser

1.2 Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

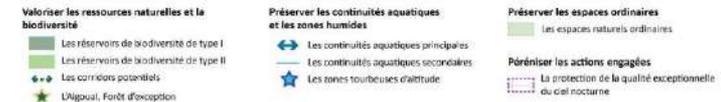
Objectifs du PAS



- ✓ Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
- ✓ Préserver les zones humides et les milieux aquatiques
- ✓ Gérer les ressources naturelles et forestières
- ✓ Garantir la pérennité des espaces agricoles
- ✓ Adapter les modèles de développement urbain pour assurer la transition écologique



Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine



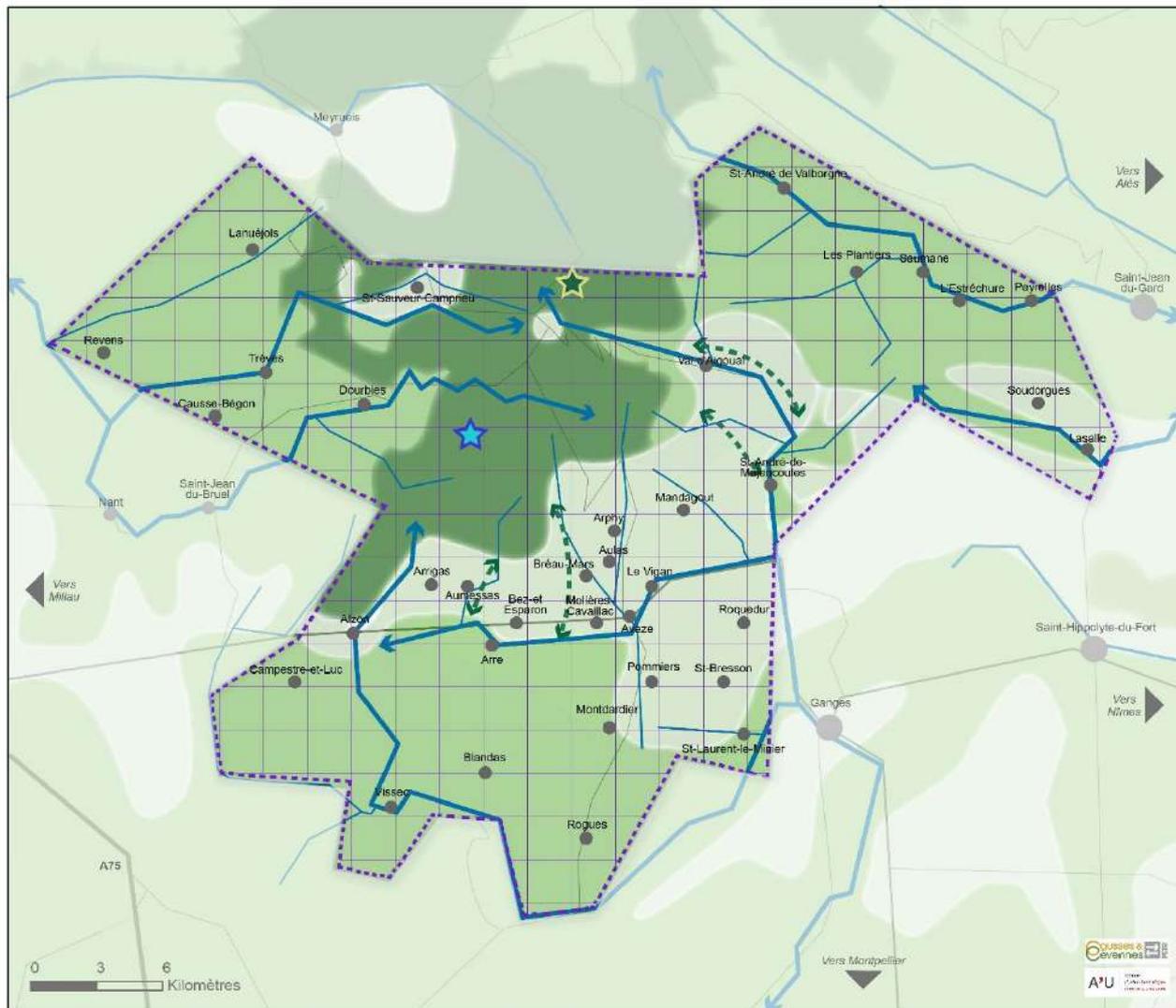
Les principes du DOO



- ✓ Déclinaison de la TVB du SCoT à l'échelle communale par un zonage adéquat
- ✓ Proscription de toute nouvelle urbanisation au sein des **réservoirs de type I** (sauf bâti agricole et forestier)
- ✓ Développements urbains limités au sein des **réservoirs de type II**
- ✓ **Préservation des continuités aquatiques**, des zones humides et espaces associés
- ✓ **Préservation des continuités nocturnes** et limitation de la pollution lumineuse
- ✓ Identification, préservation et développement de **la nature en ville**

1.2 Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

Rappel des objectifs du PAS



Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine

Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

- Les réservoirs de biodiversité de type I
- Les réservoirs de biodiversité de type II
- Les corridors potentiels
- L'Aigoual, Forêt d'exception

Préserver les continuités aquatiques et les zones humides

- Les continuités aquatiques principales
- Les continuités aquatiques secondaires
- Les zones tourbeuses d'altitude

Préserver les espaces ordinaires

- Les espaces naturels ordinaires

Péreniser les actions engagées

- La protection de la qualité exceptionnelle du ciel nocturne

1.3 Optimiser la gestion et la préservation de la ressource en eau

Objectifs du PAS



- ✓ Coordonner la gestion de la ressource en eau entre acteurs
- ✓ Optimiser l'utilisation de la ressource en eau
- ✓ Renforcer le stockage de l'eau
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau et des rivières

Les principes du DOO



- ✓ Elaboration ou révision des **schémas directeurs d'alimentation en eau potable**
- ✓ **Conditionnement de l'accueil de nouveaux habitants** à la justification des capacités d'alimentation en eau potable
- ✓ Engagement de **travaux d'amélioration des rendements** d'adduction en eau potable pour atteindre les objectifs du PGRE
- ✓ **Préservation de l'inconstructibilité** et promotion de la **végétalisation** des espaces liées aux cours d'eau et aux zones humides
- ✓ Incitation au développement de **solutions de récupération, de stockage et de réutilisation des eaux** à l'échelle locale, semi-collective et individuelle
- ✓ **Préservation de la qualité des eaux** (protection des périmètres de captages, conformité des dispositifs d'assainissement, limitation des pollutions diffuses)

1.4 Accentuer la transition énergétique

Objectifs du PAS



- ✓ Minorer les consommations énergétiques
- ✓ Renforcer les énergies renouvelables en cohérence avec la préservation de l'environnement et des paysages
- ✓ Accompagner les citoyens et les acteurs du territoire dans la transition énergétique

Les principes du DOO



- ✓ Mise en place **d'objectifs de performance énergétique** du bâti
- ✓ **Incitation au développement des ENR** du manière mutualisée, adaptée aux spécificités du territoire, insérée dans le paysage et à l'échelle du hameau/petit collectif
- ✓ **Sensibilisation** aux économies d'énergies et à la sobriété

Synthèse des dispositions relatives aux énergies renouvelables

Implantation prioritaire	Implantation interdite
Les secteurs artificialisés (toitures, parkings, bâtiments publics, nouveaux équipements etc.)	Les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SCoT et les espaces agricoles à forte valeur ajoutée pour le territoire
Les espaces délaissés déjà artificialisés (friches urbaines ou industrielles, anciennes déchetteries, etc.)	Les espaces situés en cœur de Parc National
Les zones d'activités économiques, sous réserve de ne pas menacer la pérennité des activités économiques	Les secteurs de sensibilités paysagères majeures (cf : étude DDTM) pour le photovoltaïque au sol
Les surfaces commerciales	La zone coeur et la zone tampon du Bien UNESCO Causses et Cévennes pour l'éolien

1.5 Prévenir la vulnérabilité face aux risques

Objectifs du PAS



- ✓ Prévenir la vulnérabilité face aux risques
- ✓ Favoriser un aménagement favorable à la santé des populations

Les principes du DOO



- ✓ **Limitation des constructions** à usage d'habitation et des usages vulnérables dans les zones d'aléas fort à très fort (risque inondation et feu de forêt)
- ✓ Mise en place **d'aménagements visant à réduire la vulnérabilité** des biens et des personnes dans les secteurs les plus exposés au risque incendie
- ✓ **Limitation du ruissellement** (perméabilité des sols, nature en ville, gestion de l'eau à la parcelle, etc.)
- ✓ **Limitation des mouvements de terre** pour mieux gérer le risque mouvement de terrain
- ✓ Préservation du caractère naturel des zones soumises à un aléa minier
- ✓ **Prise en compte du bruit** dans les nouvelles opérations d'aménagement

1.6 Prolonger la sobriété foncière

Objectifs du PAS



- ✓ Adapter les modèles de développement urbain pour assurer la transition écologique

Les principes du DOO



Afin de répondre aux besoins fonciers générés par le projet du SCoT, tout en s'inscrivant dans une trajectoire de limitation de la consommation d'espaces, le potentiel maximal de consommation foncière est fixé à 77 ha entre 2021 et 2040, répartis de la manière suivante : 42 ha pour l'habitat dont 8 ha en enveloppe, 10 ha pour les équipements, 13 ha pour l'accueil d'activités économiques, 12 ha pour les projets touristiques. Il est prévu que 44 ha de ce potentiel soit consommé entre 2021 et 2031 et 32 ha entre 2031 et 2040.

Postes de consommation	Consommation d'espaces
Habitat en extension	34 ha
Habitat dans l'enveloppe (enclaves)	8 ha
Equipements	10 ha
Activités	13 ha
Tourisme	12 ha
Total	77 ha

2

Construire des territoires à vivre cohérents

2.1 Pérenniser une organisation territoriale équilibrée

Objectifs du PAS



Le SCoT à horizon 2040

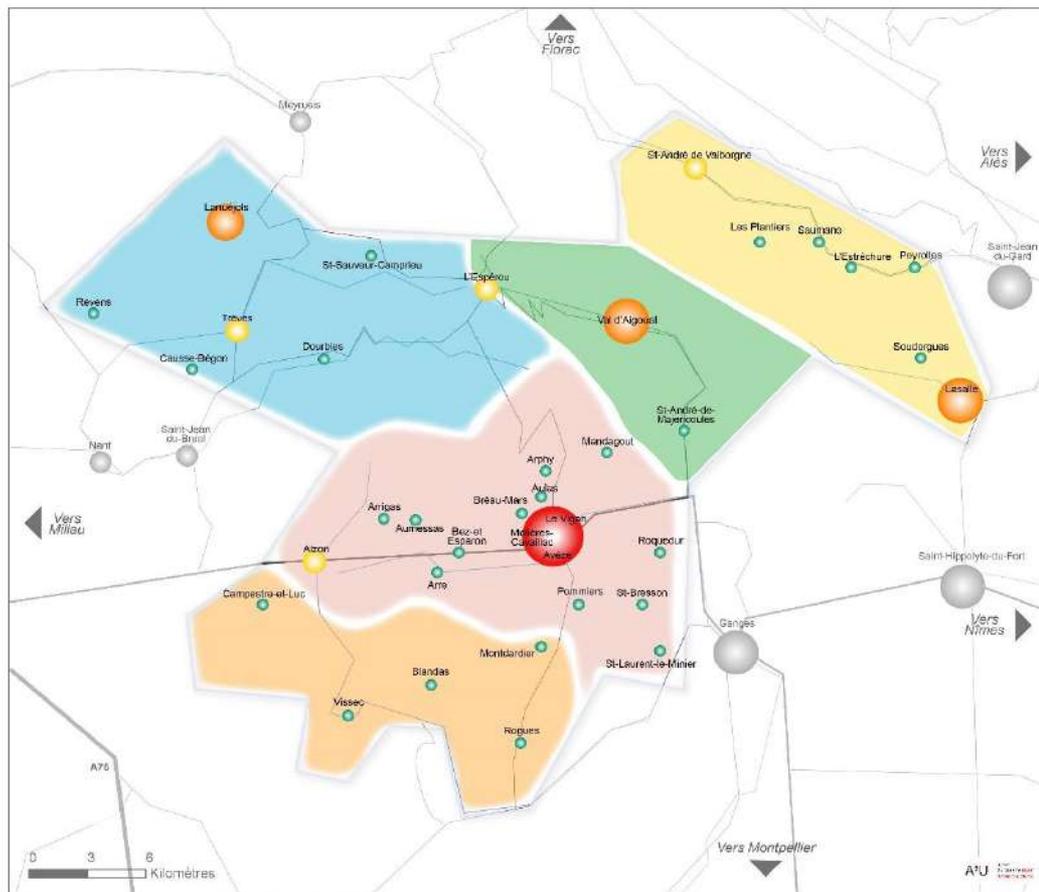
+0,4% de taux de variation annuel moyen



+ 1 350 habitants
16 700 habitants



+ 2260 logements, soit
+ 120 logements /an



Construire un territoire à vivre

Structurer une organisation territoriale équilibrée

- Conforter le rôle moteur du **pôle vignais**
- Renforcer les **centralités sectorielles**
- S'appuyer sur les **villages relais** pour faciliter les complémentarités entre les centralités sectorielles et les polarités d'interface
- Assurer un **développement mesuré** dans les **villages**
- Polarités **extérieures d'interface**

Reconnaître les singularités du territoire dans les bassins de proximité

- Bassin Causses sud
- Bassin d'attraction du pôle vignais
- Bassin Causses nord
- Bassin Haut Hérault
- Bassin de la vallée Borgne et de la Salindrenque

2.1 Pérenniser une organisation territoriale équilibrée

Objectifs du PAS



- ✓ Développer une offre de logements en cohérence avec l'ambition démographique

Les principes du DOO



A horizon 2040, le SCoT prévoit la production de 2260 logements déclinés par bassin de la façon suivante :

	Nombre de logements à produire	Pôle Viganais	Centralités sectorielles	Villages relais	Villages
CC du Pays Viganais	1310	52%	-	3%	45%
Bassin d'attraction du pôle viganais	1200	55%	-	5%	40%
Bassin causses sud	110	-	-	-	100%
CC Causses Aigoual Cévennes TS	950	-	50%	10%	40%
Bassin haut Hérault	300	-	70%	-	30%
Bassin Causses nord	260	-	45%	10%	45%
Bassin de la vallée Borgne et de la Salindrenque	390	-	35%	20%	45%

2.2 Privilégier l'accueil de la population au sein des espaces urbains existants

Objectifs du PAS



- ✓ Privilégier l'accueil de la population au sein du bâti existant

Les principes du DOO



- ✓ Identification des enveloppes principales par le SCoT
- ✓ Déclinaison des enveloppes du SCoT dans les documents d'urbanisme
- ✓ Priorisation du réinvestissement urbain

Les enveloppes urbaines

ENVELOPPES URBAINES

Enveloppes principales définies par le SCoT

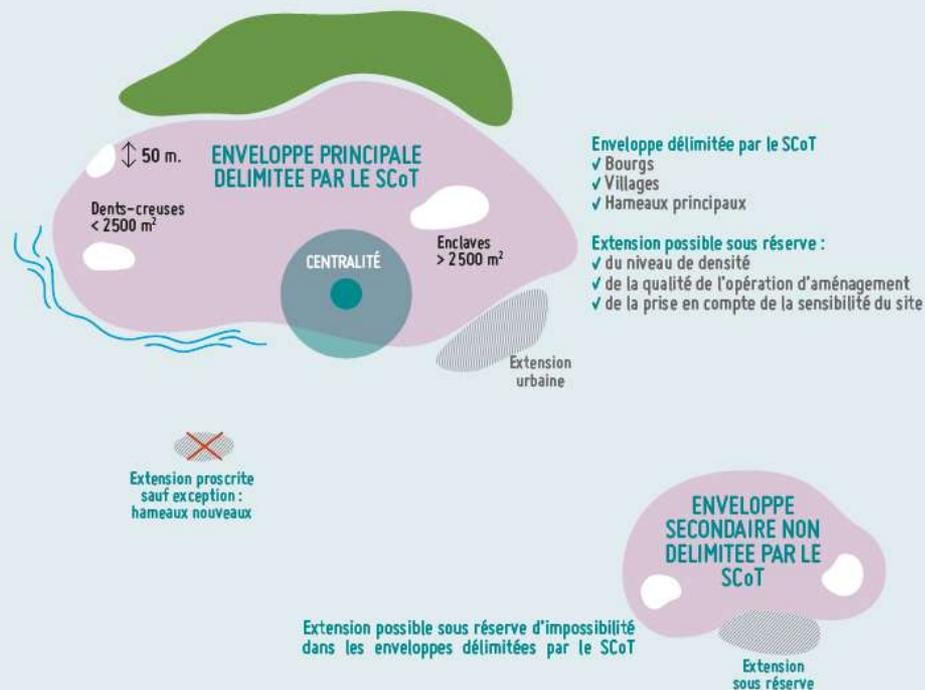
Donne un cadre général au développement de l'urbanisation.

> Délimitation à reprendre et à affiner dans les documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité, à l'échelle parcellaire.

Enveloppes secondaires non définies par le SCoT

Permet d'avoir une délimitation au cas par cas adaptée au contexte local.

> Délimitation à réaliser dans les documents d'urbanisme locaux.



2.2 Privilégier l'accueil de la population au sein des espaces urbains existants

Les principes du DOO



Synthèse des objectifs d'intensification urbaine

Restructuration du parc



Parc restructuré



30%
de la production



Parc vétuste ne correspondant plus aux attentes

Mobilisation des logements vacants



Logements remis sur le marché



14%
de la production



Logements vacants

Mobilisation des dents creuses et enclaves



Intensification urbaine



100 %
des dents creuses
et enclaves réellement
mobilisables



Dent creuse

Divisions parcellaires



Parcellaire divisé



20%
des parcelles
divisibles



Parcellaire lâche

2.2 Privilégier l'accueil de la population au sein des espaces urbains existants

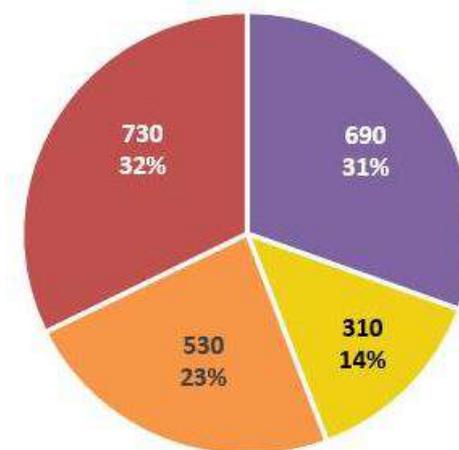
Les principes du DOO



	Nombre logements à restructurer	Pôle Viganais	Centralités sectorielles	Villages relais	Villages
CC du Pays Viganais	410	60%	-	2%	38%
Bassin d'attraction du pôle viganais	390	62%	-	3%	35%
Bassin causses sud	20	-	-	-	100%
CC Causses Aigoual Cévennes TS	270	-	35%	5%	60%
Bassin haut Hérault	100	-	50%	-	50%
Bassin Causses nord	50	-	20%	10%	70%
Bassin de la vallée Borgne et de la Salendrinque	120	-	25%	15%	60%

	Nombre logements à mobiliser	Pôle Viganais	Centralités sectorielles	Villages relais	Villages
CC du Pays Viganais	190	65%	-	5%	30%
Bassin d'attraction du pôle viganais	180	70%	-	5%	25%
Bassin causses sud	10	-	-	-	100%
CC Causses Aigoual Cévennes TS	120	-	50%	10%	40%
Bassin haut Hérault	50	-	60%	-	40%
Bassin Causses nord	20	-	50%	0%	50%
Bassin de la vallée Borgne et de la Salendrinque	50	-	40%	20%	40%

Logements à produire entre 2021 et 2040



- Restructuration du parc existant
- Mobilisation de logements vacants
- Construction neuve au sein des enveloppes
- Construction neuve en extension

2.2 Privilégier l'accueil de la population au sein des espaces urbains existants

Les principes du DOO



- ✓ **Autorisation des extensions urbaines sous réserve de :**
 - ✓ Intégration qualitative de l'opération, en accord avec les densités du SCoT,
 - ✓ Continuité avec le bâti existant,
 - ✓ Orientation d'Aménagement et de Programmation à partir de 2500 m²,
 - ✓ Respect de la TVB du SCoT affinée à l'échelle communale.

Synthèse des dispositions relatives aux extensions

Types d'enveloppes	En renouvellement (densification, requalification)	En extension	En discontinuité
Bourg	Priorité	Autorisé	Non autorisé
Village	Priorité	Autorisé	Non autorisé
Hameau principal	Priorité	Autorisé	Non autorisé
Hameau secondaire	Autorisé	Autorisé pour les usages agricoles et économiques Autorisé pour l'habitat en cas d'impossibilité dans les autres enveloppes	Non autorisé
Ecart	Restauration et extension limitée du bâti existant	Non autorisé	Non autorisé
Hameau nouveau	Autorisé	Autorisé	Autorisé
UTN	Autorisé	Non autorisé	Autorisé

2.3 Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis

Objectifs du PAS



- ✓ Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis

Les principes du DOO



Les densités sont fixés par niveau d'armature par le SCoT. La production de logements en densification au sein des espaces urbanisés existants et dans le cadre d'extensions urbaines doit atteindre les densités brutes moyennes communales suivantes :

	Pôle Viganais	Centralités sectorielles	Villages relais	Villages
Bassins d'attraction du pôle viganais, Haut Hérault et de la vallée Borgne et de la Salendrinque	30 log/ha	25 log/ha	20 log/ha	15 log/ha
Bassins Causses sud et Causses nord	-	20 log/ha	15 log/ha	10 log/ha

- ✓ **Adaptation du bâti** aux besoins actuels et de **renforcement de la qualité** des logements et de leurs espaces extérieurs
- ✓ **Identification des espaces délaissés et des bâtis dégradés** hors enveloppe
- ✓ **Qualité des espaces publics** (multigénérationnels, multifonctionnels, résilients, végétalisés)
- ✓ **Préservation de la pleine terre**

2.4 Garantir une offre en logements, en services et en équipements pour tous

Objectifs du PAS



- ✓ Diversifier les formes d'habitat pour dynamiser la croissance démographique
- ✓ Répondre aux besoins de tous les ménages
- ✓ Assurer une répartition équilibrée des équipements et services

Les principes du DOO



- ✓ **Développement des petites typologies** dans les nouvelles opérations d'ensemble
- ✓ Développement de la **mixité des formes urbaines**
- ✓ **20% de la production** de logements consacrée au développement d'une **offre sociale** au sein du pôle viganais
- ✓ Encouragement de la production de **logements locatifs**
- ✓ Adaptation des logements existants et production de logements adaptés au **vieillessement et aux situations de handicap**
- ✓ Possibilité de définir des **secteurs où l'habitat léger peut être installé** dans les documents d'urbanisme
- ✓ Réflexion sur la **mutualisation et la polyvalence des équipements** et services
- ✓ Rapprochement des équipements et services au plus proche des **catégories défavorisées**

2.5 Proposer des solutions de mobilité adaptées

Objectifs du PAS

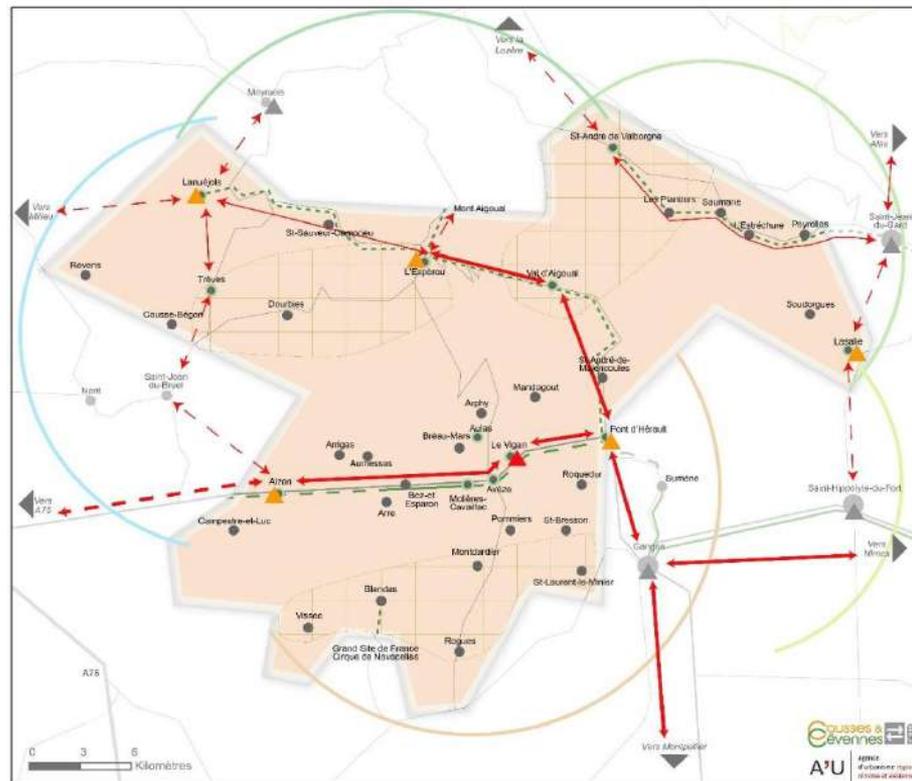


- ✓ Améliorer l'accès au territoire
- ✓ Développer les transports collectifs sur les principaux corridors de déplacements

Les principes du DOO



- ✓ Identification des secteurs les plus favorable aux **pôles d'échanges multimodaux** routiers
- ✓ Développement des **itinéraires sécurisés dédiés aux modes actifs** facilitant le rabattement sur les PEM
- ✓ **Développement des services à la mobilité** (location de vélo, autopartage, covoiturage) dans les espaces stratégiques
- ✓ **Priorisation l'intensification urbaine** dans secteurs les mieux desservis
- ✓ Développement du **réseau de transports en commun** dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'AOM

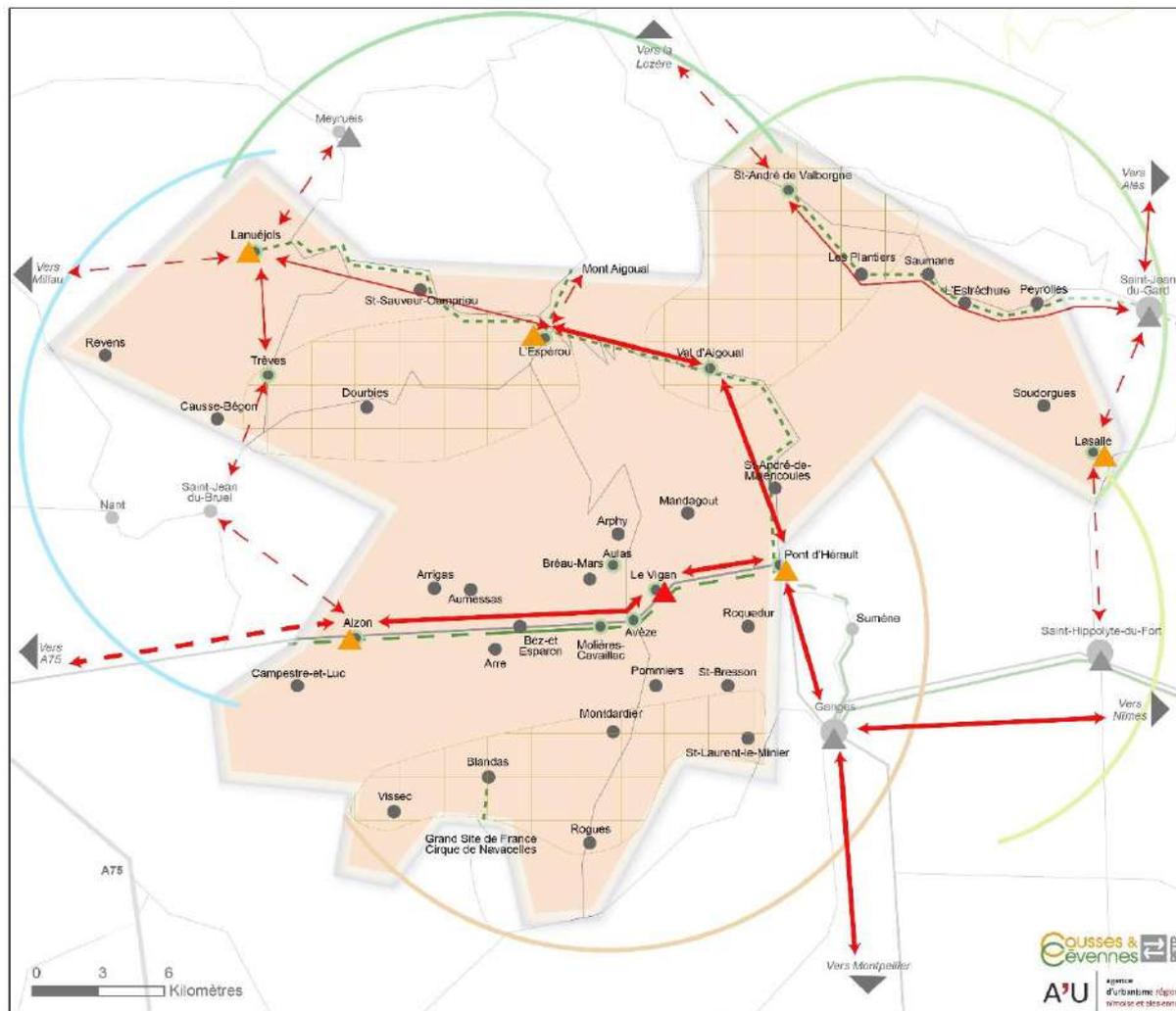


Proposer des solutions de mobilité adaptée en milieu peu dense et de montagne

Un territoire ouvert sur plusieurs bassins de mobilité régionaux ● Bassin Lozérien ● Bassin Alésien ● Bassin Nimois ● Bassin Montpellierain ● Bassin Aveyronnais	Améliorer l'accès au territoire ▲ Pôle d'échange multimodal (PEM) routier en projet ▲ PEM rural à créer ▲ Améliorer les connexions avec les pôles d'interfaces Lignes de transports en commun : - - - cars à haut niveau de service sur le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) à renforcer / à créer - - - lignes régionales à conforter / à créer ■ Favoriser les pratiques solidaires (autopartage, autostop...) □ Expérimenter le transport à la demande (TAD)	Favoriser les mobilités actives sur les axes stratégiques — Voies vertes existantes - - - Voies vertes en projet - - - Aménagements cyclables à créer ● Développer les modes actifs autour des services de proximité
--	---	---

2.5 Proposer des solutions de mobilité adaptées

Rappel des objectifs du PAS



Proposer des solutions de mobilité adaptée en milieu peu dense et de montagne

Un territoire ouvert sur plusieurs bassins de mobilités régionaux

- Bassin Lozérien
- Bassin Alésien
- Bassin Nîmois
- Bassin Montpellierain
- Bassin Aveyronnais

Améliorer l'accès au territoire

- Pôle d'échange multimodal (PEM) routier en projet
- PEM rural à créer
- Améliorer les connexions avec les pôles d'interfaces

Lignes de transports en commun :

- cars à haut niveau de service sur le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) à renforcer / à créer
- lignes régionales à conforter / à créer
- Favoriser les pratiques solidaires (autopartage, autostop...)
- Expérimenter le transport à la demande (TAD)

Favoriser les mobilités actives sur les axes stratégiques

- Voies vertes existantes
- Voies vertes en projet
- Aménagements cyclables à créer
- Développer les modes actifs autour des services de proximité

2.5 Proposer des solutions de mobilité adaptées

Objectifs du PAS



- ✓ Favoriser la mobilité solidaire
- ✓ Développer la pratique du vélo et de la marche au sein du SCoT

Les principes du DOO



- ✓ Développement des aménagements et des services dédiés aux **transports partagés**
- ✓ Incitation à **l'expérimentation de solutions de mobilités solidaires et partagées** (TAD, autopartage, taxis solidaires)
- ✓ Intégration des modes actifs dans les projets de requalification, de réaménagement ou de création de voie
- ✓ Développement des **modes actifs autour des services de proximité**
- ✓ Réalisation d'un diagnostic de **l'offre en stationnement** et adaptation de l'offre de stationnements aux différents types de mobilités

Focus : Organiser les mobilités touristiques

- ✓ Amélioration de la visibilité et **l'accessibilité des sites touristiques**
- ✓ Prise en compte des actions actuelles et futures de la stratégie et du plan d'action du **Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles**
- ✓ **Réflexion sur les mobilités en partenariat** avec les territoires voisins et les acteurs locaux

3

Promouvoir une activité économique diversifiée

3.1 Renforcer l'attractivité du territoire

Objectifs du PAS

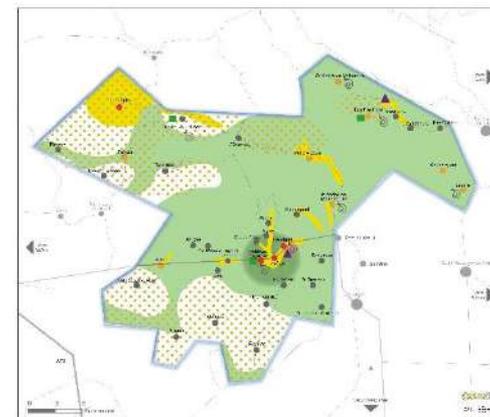


- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire
- ✓ Consolider le tissu artisanal
- ✓ Renforcer l'économie sociale et solidaire

Les principes du DOO



- ✓ **Requalification des zones d'activités** économiques avant toute création ou extension
- ✓ Implantation des nouvelles entreprises et activités dans les **zones d'activités existantes** et les friches, si incompatibilité avec les fonctions résidentielles
- ✓ **Adaptation des conditions de desserte** et d'accès
- ✓ **Aménagement qualitatif des zones d'activités** (création ou requalification) en tenant compte de leurs fonctionnalités (performance énergétique, signalétique adaptée, végétalisation...)
- ✓ Renforcement de **l'économie sociale et solidaire**



Favoriser l'expérimentation et l'innovation

Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Développer sur les nouvelles zones des activités innovantes et solaires
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations
Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations	Requalifier les zones existantes et permettre de nouvelles créations

3.1 Renforcer l'attractivité du territoire

Les principes du DOO



- ✓ **13 hectares dédiés au développement des zones d'activités**
 - ✓ 3 ha pour l'extension de la ZA du Pouchonnet sur la commune d'Avèze
 - ✓ 3 ha pour une zone d'activité sur la commune de Val d'Aigoual
 - ✓ 1 ha pour l'extension de l'UFV et le projet d'accueil d'une grande surface commerciale à Molières-Cavaillac
 - ✓ 1 ha pour la création d'une zone d'activité à Campestre-et-Luc
 - ✓ 0,5 ha sont fléchés pour une unité de granulation à Saint-Sauveur-Camprieu
 - ✓ 0,5 ha sont fléchés pour une déchetterie à Lasalle
 - ✓ 4 ha constituent une enveloppe commune pour les projets structurants ou partagés sur le territoire, à vocation d'activité, qui ne sont pas encore bien définis. Le caractère structurant d'un projet sera à évaluer à l'échelle du PETR.

3.2 S'appuyer sur des activités économiques innovantes

Objectifs du PAS



- ✓ S'inscrire dans une économie circulaire
- ✓ Développer les filières innovantes
- ✓ Développer la filière verte

Les principes du DOO



- ✓ **Valorisation des déchets** et valorisation énergétique des déchets d'exploitation
- ✓ Création d'espaces pour le développement de **l'économie circulaire**
- ✓ Élaboration d'une **charte du tri**
- ✓ **Intégration du numérique** dans l'aménagement
- ✓ Encadrement de la production de déchets des entreprises

3.3 Soutenir les commerces de proximité

Objectifs du PAS



- ✓ Favoriser les commerces de proximité

Les principes du DOO



- ✓ Incitation à la mobilisation des **linéaires commerciaux** et identification des **locaux commerciaux vacants**
- ✓ Implantation des activités commerciales dans le tissu urbain (1) ou dans les zones commerciales existantes (2)
- ✓ Valorisation des **disponibilités foncières**
- ✓ **OAP** pour tout nouvel ensemble commercial supérieur à 2500 m²
- ✓ **Urbanisation durable et maîtrisée** des ensembles commerciaux
- ✓ **Conforter le maillage commercial de proximité** en cohérence avec le niveau d'armature et les besoins

3.3 Soutenir les commerces de proximité

Les principes du DOO



- ✓ Délimitation des SIP et centralités commerciales dans les documents d'urbanisme

Armature commerciale		Principes généraux
Pôle vignais (Le Vigan, Molières Cavailiac, Avèze)	Centralité commerciale	L'offre commerciale du Pôle vignais doit permettre de répondre aux besoins courants de la population du bassin de vie ainsi qu'à des besoins occasionnels. A ce titre, elle peut accueillir des commerces diversifiés ne dépassant pas 1000 m ² de surface de vente totale, qu'il s'agisse de commerces alimentaires ou non alimentaires, d'extension ou de création de commerce.
	SIP	Les SIP ont vocation à accueillir préférentiellement les commerces de 300 m ² à 1500 m ² . L'implantation de commerces d'une surface de vente jusqu'à 300 m ² reste possible s'il n'existe pas d'opportunité dans le centre-ville.
Centralités sectorielles (Val d'Aigoual, Lanuéjols, Lasalle)	Centralité commerciale	Dans ce niveau d'armature, les trois communes doivent répondre à un besoin de proximité, avec une offre commerciale structurante de centre-ville. A ce titre, elles peuvent accueillir des commerces de proximité de moins de 500 m ² pour répondre aux besoins de proximité de la population.
	Périphérie	En cas de justification de la nécessité d'une implantation, les commerces (extension/création) peuvent s'implanter dans la totalité de l'enveloppe urbaine ou en continuité immédiate, jusqu'à 300m ² de surface de vente.
Villages relais et villages	Enveloppe urbaine	Dans ces territoires l'ensemble des communes peut prétendre accueillir des commerces de proximité de moins de 300 m ² pour répondre aux besoins de proximité de la population. Le développement des commerces de proximité au sein des tissus existants contribuent à la vie sociale des villages.

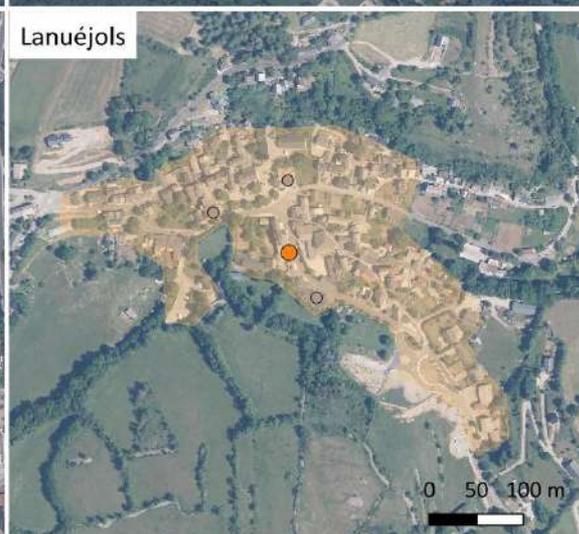
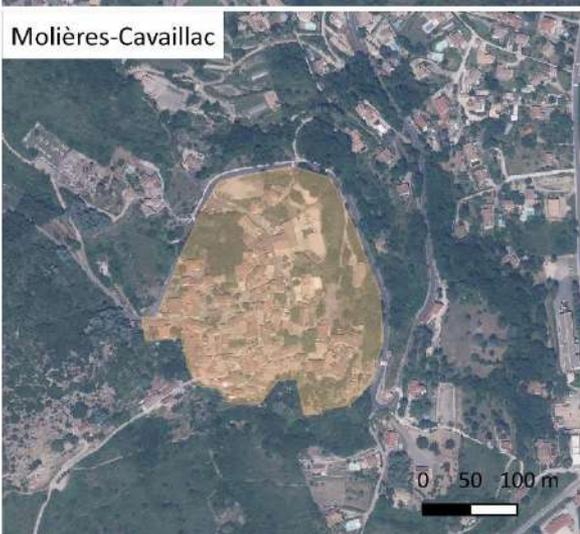
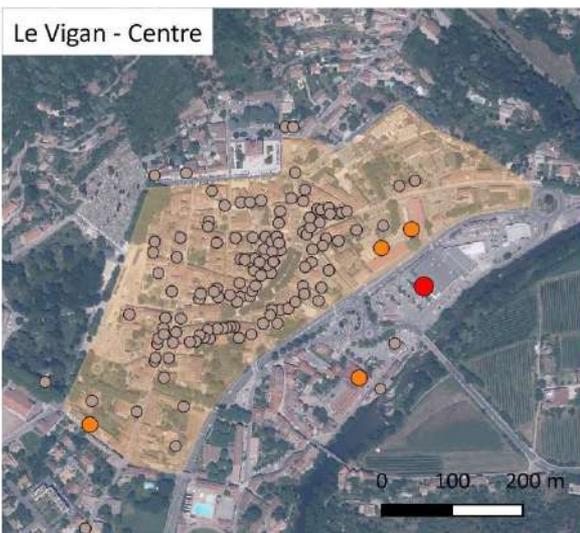
3.3 Soutenir les commerces de proximité

Les principes du DOO



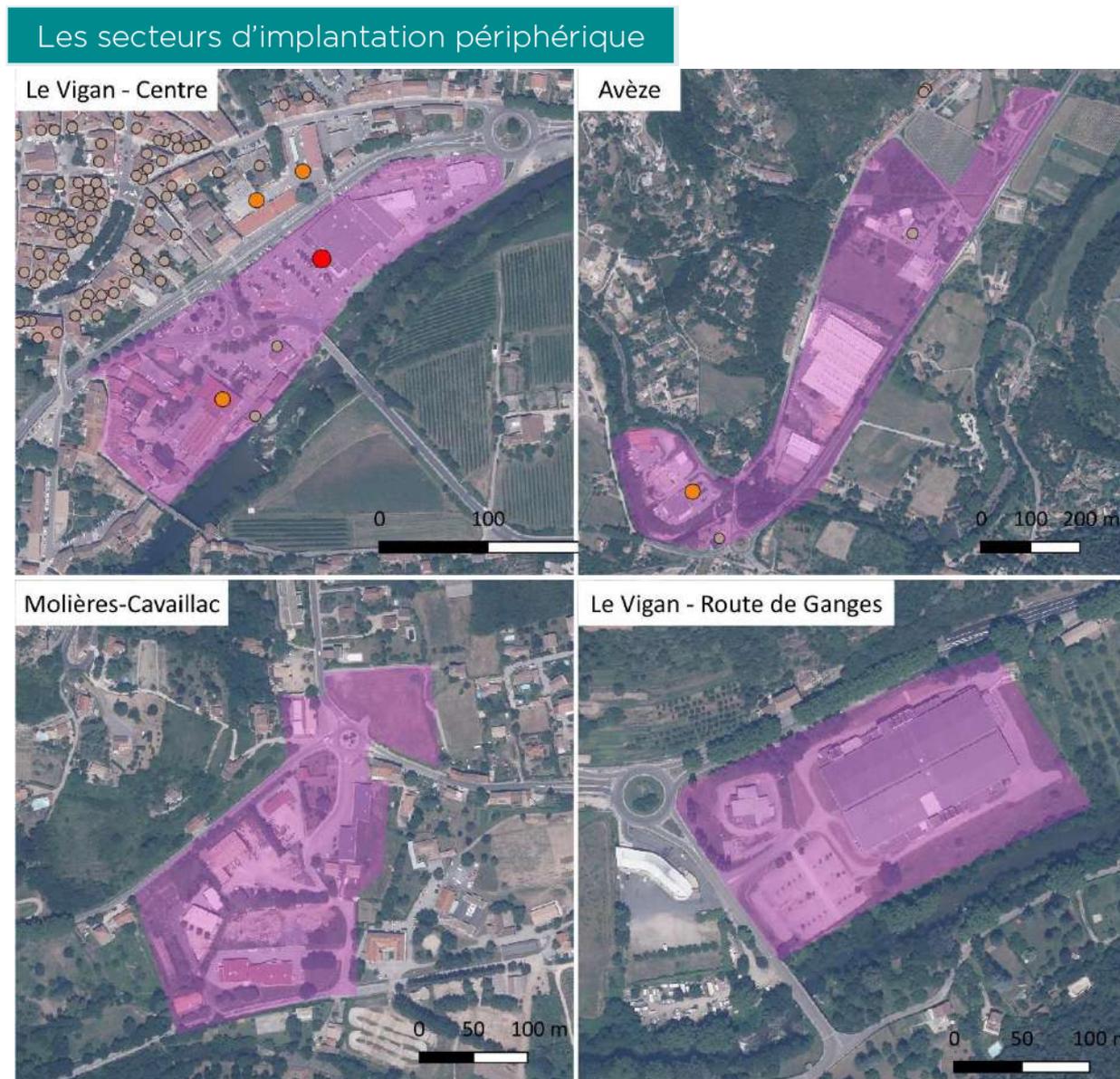
Les centralités commerciales

- Commerces déjà existants
 - Petits commerces (<400m²)
 - Grandes surfaces (400-2500 m²)
 - Très grandes surfaces (>2500m²)



3.3 Soutenir les commerces de proximité

Les principes du DOO



3.3 Soutenir les commerces de proximité

Objectifs du PAS



- ✓ Organiser la logistique urbaine pour améliorer la qualité et le cadre de vie de l'ensemble des usagers

Les principes du DOO



- ✓ **Encadrement de l'implantation d'entrepôts logistiques**
 - ✓ Implantation prioritaire dans les zones d'activités
 - ✓ Au-delà de 2000 m², entrepôts de logistique non autorisés
- ✓ **Prise en compte des nouveaux formats de distribution**
 - ✓ Règlementation de l'implantation des points relais, drive, casiers autonomes
 - ✓ Réflexion autour des mobilités décarbonnées pour la gestion du dernier km

3.4 Diversifier la filière forêt bois

Objectifs du PAS



- ✓ Diversifier la filière forêt bois

Les principes du DOO



- ✓ Gestion de la **circulation des engins forestiers**
- ✓ **Préservation des surfaces forestières** dans les documents d'urbanisme
- ✓ Mise en cohérence du schéma de **desserte forestière** et des PLU/CC
- ✓ Identification des espaces nécessaires à l'implantation des **plateformes de stockage et de séchage**
- ✓ Développement de la **filière bois énergie**
- ✓ Valorisation de la filière en s'inscrivant dans la **charte forestière**
- ✓ Intégration de la **multifonctionnalité de la forêt** dans les politiques publiques et réalisation d'OAP

3.5 Conforter et développer l'activité agricole

Objectifs du PAS



- ✓ Soutenir l'économie agricole
- ✓ Conforter et développer l'activité pastorale
- ✓ Encourager l'alimentation locale et les circuits-courts

Les principes du DOO



- ✓ Intégration d'un **diagnostic agricole** dans les documents d'urbanisme pour identification d'espaces à enjeux
- ✓ Extensions, créations et réhabilitations de **constructions nécessaires à l'activité agricole** autorisées, sous réserve d'une intégration paysagère de qualité et de justifications
- ✓ **Limitation de l'impact** des projets d'aménagement sur les terres agricoles
- ✓ **Soutien des activités pastorales** par l'ouverture des milieux
- ✓ **Développement de structures agritouristiques** sous conditions et de structures dédiées à la mise en œuvre des filières courtes et de proximité, sans compromettre l'activité agricole existante

3.6 Favoriser un tourisme de qualité adapté au changement climatique

Objectifs du PAS

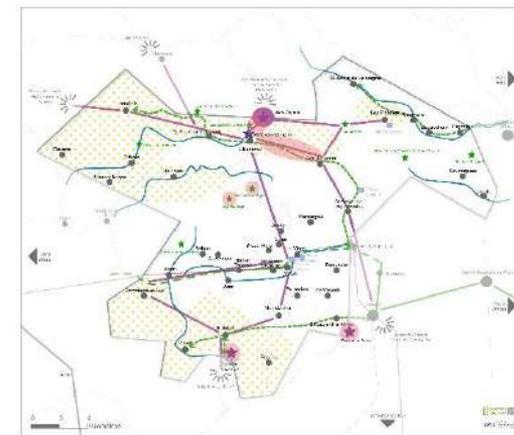


- ✓ S'appuyer sur les grands sites pour diffuser les flux touristiques au sein du SCoT
- ✓ Adapter le tourisme face au changement climatique
- ✓ Favoriser un tourisme vert de qualité

Les principes du DOO

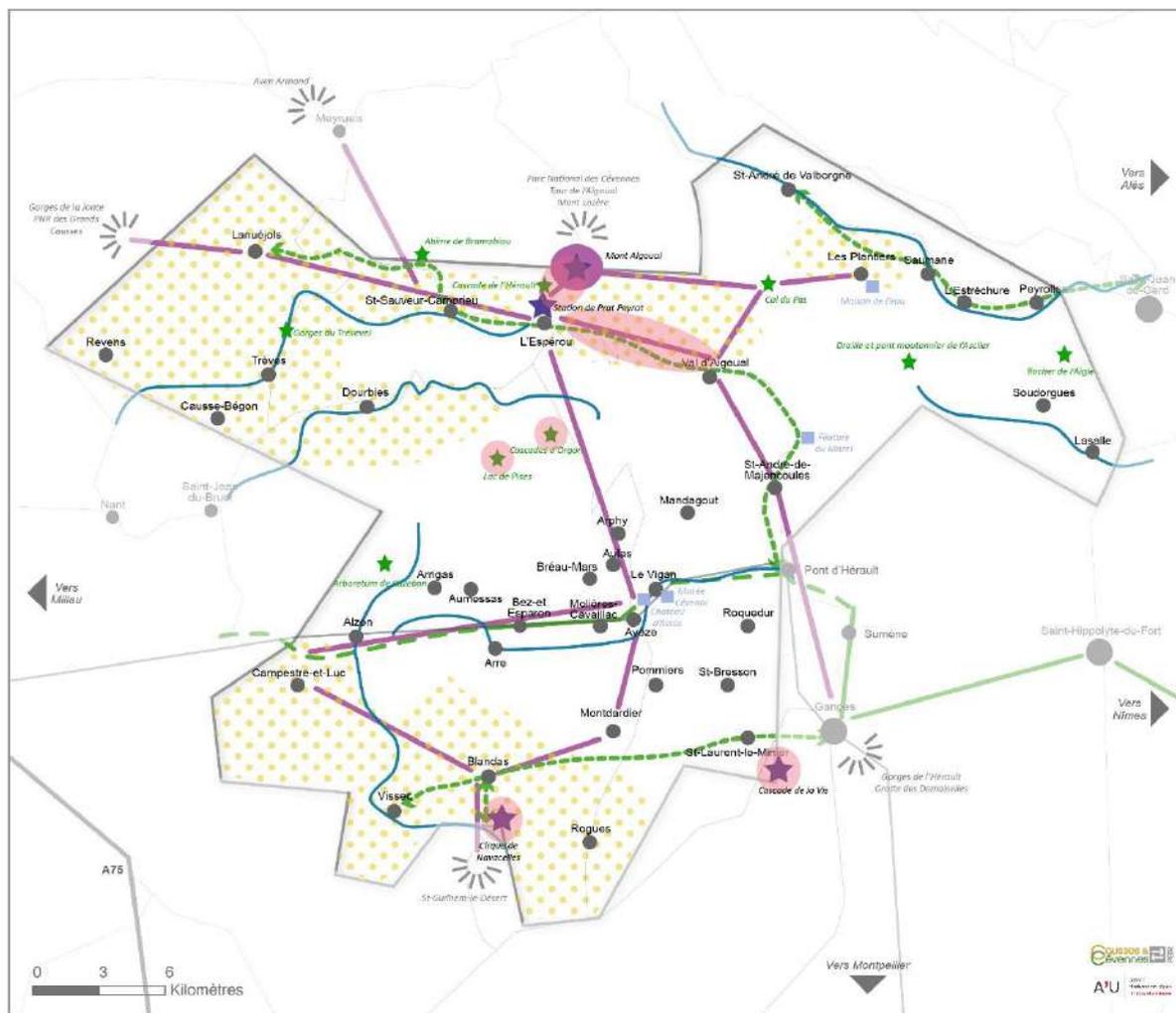


- ✓ Amélioration de la visibilité et de **l'accessibilité des sites touristiques** (mobilités douces, signalétique adaptée...) et organisation des flux issu du tourisme
- ✓ Développement et **réhabilitation de l'offre d'hébergement** immobilier et de plein air, sans dégrader les milieux, en préservant l'identité locale...
- ✓ Encadrement de **l'hébergement insolite**
- ✓ Développement des **équipements liés au cyclo tourisme** et mobilités douces
- ✓ Prise en compte des temporalités saisonnières et **diversification de l'offre** d'activités de plein air
- ✓ **Implantation de campings** et hébergements de plein air sous conditions
- ✓ **12 hectares** dédiés aux projets touristiques locaux à horizon 2040



3.6 Favoriser un tourisme de qualité adapté au changement climatique

Rappel des objectifs du PAS



Garantir un tourisme durable

S'appuyer sur les grands sites pour diffuser les flux touristiques

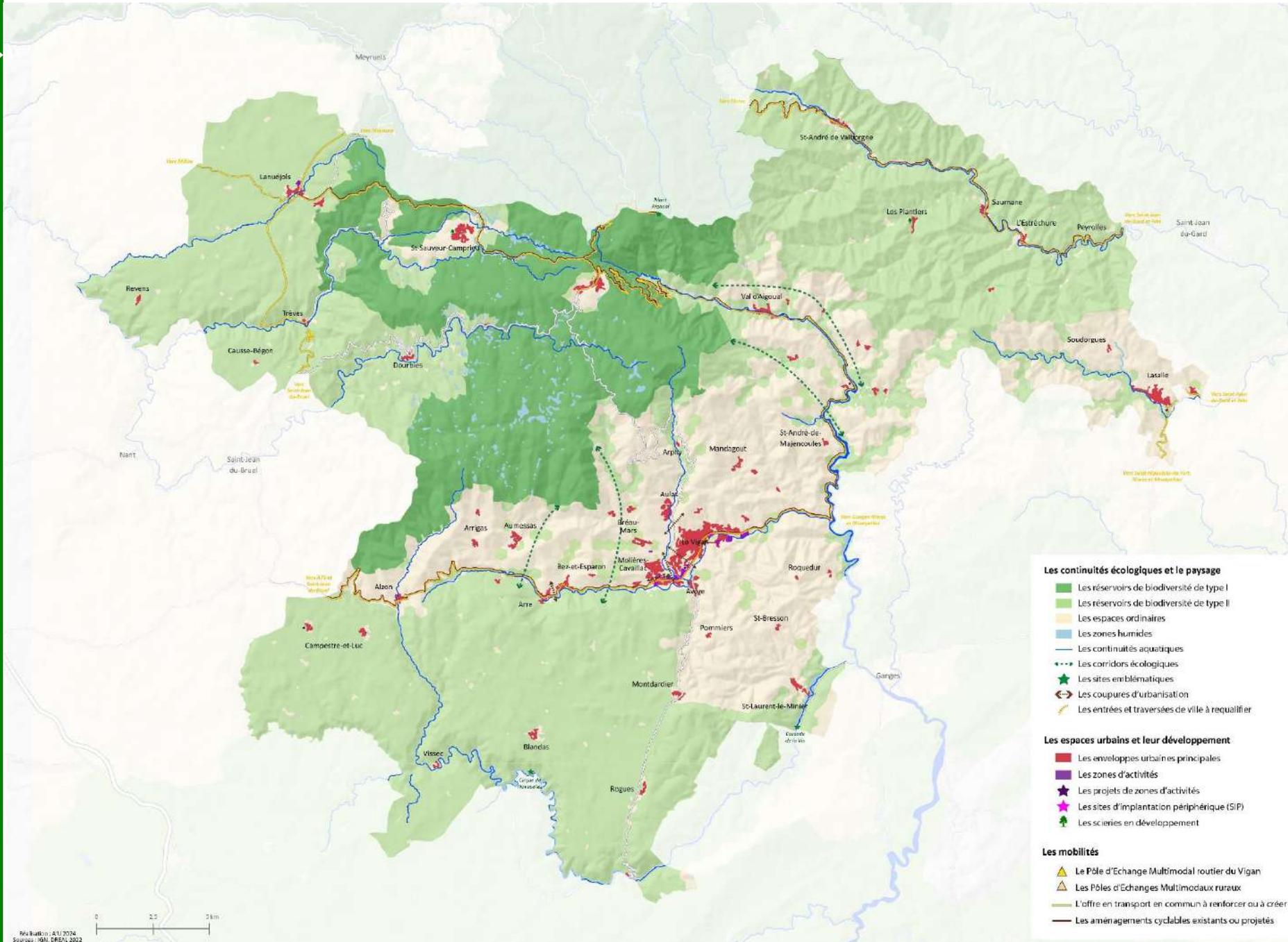
-  Valoriser les grands sites emblématiques
-  Prendre appui sur les Itinéraires touristiques stratégiques
-  Gérer les flux et la fréquentation
-  Favoriser le tourisme en réseau
-  Développer l'offre patrimoniale et culturelle

Asseoir le tourisme vert (tourisme de rivière, d'aventure, de plein air)

-  Conforter le tourisme de rivière en tenant compte de la vulnérabilité au changement climatique
-  Promouvoir les sites naturels
-  Tirer parti du paysage agropastoral
-  Développer le pôle nature 4 saisons

Développer les itinéraires cyclables, supports d'attractivité touristique

-  Voie verte existante
-  Voie verte en projet
-  Aménagements cyclables à créer



Les continuités écologiques et le paysage

- Les réservoirs de biodiversité de type I
- Les réservoirs de biodiversité de type II
- Les espaces ordinaires
- Les zones humides
- Les continuités aquatiques
- Les corridors écologiques
- ★ Les sites emblématiques
- ↔ Les coupures d'urbanisation
- ↔ Les entrées et traversées de ville à requalifier

Les espaces urbains et leur développement

- Les enveloppes urbaines principales
- Les zones d'activités
- ★ Les projets de zones d'activités
- ★ Les sites d'implantation périphérique (SIP)
- Les scieries en développement

Les mobilités

- ▲ Le Pôle d'Echange Multimodal routier du Vigan
- ▲ Les Pôles d'Echanges Multimodaux ruraux
- L'offre en transport en commun à renforcer ou à créer
- Les aménagements cyclables existants ou projetés

Contact PETR Causses et Cévennes



Matthieu EYBALIN

Coordinateur PETR Causses et Cévennes

m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr

06 75 63 42 01

Equipe projet Agence d'Urbanisme

Tatiana POPOFF

Chargée de missions planification et environnement

tatiana.popoff@audrna.com

04 66 29 22 41

Caroline BUADES

Chargée de missions planification et urbanisme réglementaire

caroline.buades@audrna.com

04 66 29 27 43



Consultez l'actualité de l'A'U

www.audrna.com